



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/43/L.40
25 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 49 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Tunisie : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 32/197 du 20 décembre 1977, relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies,

Rappelant aussi ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986, 42/170 du 11 décembre 1987 et 42/211 du 21 décembre 1987, relatives à l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant en outre la résolution 1988/77 du Conseil économique et social, en date du 29 juillet 1988, sur la revitalisation du Conseil,

Soulignant que la stabilité financière de l'Organisation facilitera l'application rationnelle, équilibrée et bien coordonnée de toutes les parties de la résolution 41/213,

Sachant que la réforme des secteurs économique et social de l'Organisation est un processus continu visant à la mettre mieux à même de traiter de ces problèmes,

Notant le rapport de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée de l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social ^{1/} et de ses structures d'appui au sein du Secrétariat, et constatant que la Commission spéciale, tout en ayant procédé à l'examen approfondi qui lui avait été demandé, n'a pu parvenir à des recommandations convenues,

^{1/} E/1988/75.

1. Souligne que tous les pays ont, en commun, intérêt à ce que l'Organisation des Nations Unies fonctionne bien dans les domaines économique et social, qui sont d'une importance particulière pour les pays en développement;

2. Prie le Secrétaire général de consulter tous les Etats Membres, de leur demander leur avis sur les moyens d'appliquer de façon équilibrée et efficace les recommandations 2 et 8 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 2/, en prenant en considération tous les rapports pertinents, y compris le rapport de la Commission spéciale chargée de l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les résultats des débats sur la revitalisation du Conseil économique et social - auxquels le Conseil doit procéder lors de sa seconde session ordinaire de 1989, et de rendre compte à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, au titre du point intitulé "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies".

SECRET
DISTRIBUTION
RESTRICTED

SECRET
DISTRIBUTION
RESTRICTED

SECRET
DISTRIBUTION
RESTRICTED

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

